

BUDGET PRIMITIF POUR 2024

COMMISSION « PROMOTION DES ARDENNES »

RAPPORTEUR : Monsieur CORDIER

I – COMMUNICATION

La stratégie de communication est structurée en trois axes stratégiques :

- **AXE 1 : PROMOTION DU TERRITOIRE** (à l'extérieur du département)

Le Président nous propose de poursuivre la campagne de communication « **Faites le plein des sens** » et l'édition annuelle du magazine de séduction « **ARDENNEZ-VOUS !** ».

- **AXE 2 : COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE** (à destination des Ardennais)

Le Président nous propose de :

- Poursuivre les campagnes de communication institutionnelle réalisées après chaque Commission permanente,
- Faire évoluer le Journal du Département des Ardennes,
- Réaliser un nouveau site internet de la collectivité,
- Reconduire l'opération de rentrée scolaire auprès des élèves de 6ème,
- Mettre en place une nouvelle signalétique extérieure et intérieure à la future Maison départementale Sport Santé Handicap,
- Poursuivre les acquisitions de matériel d'identification de la collectivité (banderoles, oriflammes, roll up, ...), de panneaux d'information et le flocage de véhicules,
- Reconduire la participation à la Foire de Sedan.

- **AXE 3 : PROMOTION DES INFRASTRUCTURES ET EVENEMENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL** (à destination des Ardennais et d'un public de proximité)

Les campagnes de communication thématiques qui permettent de promouvoir les sites touristiques du Département seront renouvelées : Voies vertes, Musée Guerre et Paix, stations touristiques des lacs des Vieilles-Forges et de Bairon.

Le Président propose d'inscrire pour ces actions, 872 000 € en dépenses de fonctionnement et 166 000 € en dépenses d'investissement.

II – COMMUNICATION INTERNE

Le site Intranet actuel de la collectivité sera remplacé afin de mieux correspondre aux usages et aux attentes des agents. Il sera remplacé par un site extranet.

L'édition et la diffusion du magazine interne Acteurs (3 numéros par an) auprès de l'ensemble des agents seront poursuivies ainsi que la newsletter hebdomadaire et les autres supports d'information spécifiques dans le cadre de la communication interne.

Le Président nous propose d'inscrire pour ces actions, 13 000 € en dépenses de fonctionnement et 26 000 € en dépenses d'investissement.

III - TOURISME

Le Président propose, en 2024 :

Dans le cadre de la dynamique des voies d'eau et des itinéraires cyclables :

- de poursuivre l'animation du contrat canal des Ardennes, de prévoir notre participation pour le maintien de la navigation dans le cadre d'une convention annuelle
- de mener une étude permettant d'estimer la remise en état des 18 maisons éclusières inscrites au contrat, d'adopter le plan de financement prévisionnel figurant dans le rapport et de solliciter les demandes de subventions correspondantes.
- de renouveler notre financement du renfort des moyens humains de VNF, mis en œuvre pendant la saison estivale,
- de poursuivre notre participation aux réflexions menées par le Conseil départemental de la Meuse, la Région Grand Est et VNF, en vue de l'élaboration d'un contrat canal pour la Meuse.
- de poursuivre l'animation du « Club Voies Vertes » et d'adopter en 2024 le schéma départemental de valorisation touristique des itinéraires cyclables.
- de poursuivre les échanges entre partenaires, notamment transfrontaliers, et d'engager de nouvelles actions notamment celles relatives au développement de réseaux points nœuds et à l'amélioration des aires de services.
- d'intégrer l'enveloppe budgétaire précédemment consacrée, par la collectivité, à l'animation du comité d'itinéraire la Meuse à Vélo, au programme d'actions de l'ADT des Ardennes qui reprend cette mission.
- d'inscrire, en dépenses de fonctionnement, le crédit nécessaire, afin d'assurer la continuité des mesures de fréquentation des itinéraires cyclables ardennais.
- d'engager en fin d'année, la commande d'une étude spécifique de retombées économiques sur le périmètre de la Voie Verte Sud-Ardennes en inscrivant le crédit nécessaire en dépense de fonctionnement.

Dans le cadre d'une démarche partenariale :

- de poursuivre notre soutien aux programmes d'actions menées par les acteurs du développement touristique,
- de poursuivre notre participation statutaire au Parc Naturel Régional des Ardennes et d'accompagner cette structure dans son programme d'actions concernant les projets transfrontaliers.

Le Président nous propose d'inscrire pour ces actions, 1 461 000 € en dépenses de fonctionnement et 298 000 € en dépenses d'investissement

IV – COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES ET PROGRAMMES INTERREG :

Le Président nous propose d'inscrire les crédits nécessaires à notre participation au financement du Secrétariat conjoint du programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen.

Enfin, le Président propose de poursuivre notre participation au point d'information transfrontalier et d'inscrire les crédits nécessaires.

Le Président nous propose d'inscrire pour ces actions, un crédit de 19 000 € en dépenses de fonctionnement.

Le Président nous demande de bien vouloir en délibérer.

Avis de la Commission Promotion des Ardennes : 5 avis favorables

Avis de la Commission Affaires Financières et Ressources :